

Table des matières

TEXTES GÉNÉRAUX

17 février 1994. – La Constitution coordonnée (<i>Mon. 17 février 1994</i>)	3
Tables de concordance.	29
4 novembre 1950. – Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, signée à Rome, approuvée par la loi du 13 mai 1955 (<i>Mon. 19 août 1955; Err. Mon. 29 juin 1961</i>).	44
20 mars 1952. – Protocole additionnel n° 1 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, signé à Paris, approuvé par la loi du 13 mai 1955 (<i>Mon. 19 août 1955</i>)	52

I. L'ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION

A. L'administration en général

16 mars 1954. – Loi relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public (<i>Mon. 24 mars 1954</i>). . .	59
19 décembre 1974. – Loi organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités (<i>Mon. 24 décembre 1974</i>)	66
10 février 2003. – Loi relative à la responsabilité des et pour les membres du personnel au service des personnes publiques (<i>Mon. 27 février 2003</i>)	75
8 janvier 1973. – Arrêté royal fixant le statut du personnel de certains organismes d'intérêt public (<i>Mon. 23 février 1973</i>), mentionné	76
28 septembre 1984. – Arrêté royal portant exécution de la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités (<i>Mon. 20 octobre 1984; Err. Mon. 4 décembre 1984</i>)	76

B. L'administration fédérale

21 mars 1991. – Loi portant réforme de certaines entreprises publiques économiques (<i>Mon. 27 mars 1991, Err. Mon. 20 juillet 1991</i>), mentionnée	97
15 septembre 2013. – Loi relative à la dénonciation d'une atteinte suspectée à l'intégrité au sein d'une autorité administrative fédérale par un membre de son personnel (<i>Mon. 4 octobre 2013</i>), mentionnée	97
2 octobre 1937. – Arrêté royal portant le statut des agents de l'État (<i>Mon. 8 octobre 1937; Err. Mon. 18-19 octobre 1937</i>)	97
7 août 1939. – Arrêté royal organisant l'évaluation et la carrière des agents de l'État (<i>Mon. 11 août 1939</i>)	120
1 ^{er} juin 1964. – Arrêté royal relatif à la suspension des agents de l'État dans l'intérêt du service (<i>Mon. 23 juin 1964; Err. Mon. 5 novembre 1964</i>).	126

8 août 1983. – Arrêté royal relatif à l'exercice d'une fonction supérieure dans les administrations de l'État (<i>Mon. 25 août 1983</i>)	127
19 juillet 2001. – Arrêté royal portant diverses dispositions concernant la mise en place des services publics fédéraux et des services publics fédéraux de programmation (<i>Mon. 28 juillet 2001</i>)	130
19 juillet 2001. – Arrêté royal relatif à l'installation des organes stratégiques des services publics fédéraux et relatif aux membres du personnel des services publics fédéraux désignés pour faire partie du cabinet d'un membre d'un Gouvernement ou d'un Collège d'une Communauté ou d'une Région (<i>Mon. 28 juillet 2001</i>)	132
29 octobre 2001. – Arrêté royal relatif à la désignation et à l'exercice des fonctions de management dans les services publics fédéraux et les services publics fédéraux de programmation (<i>Mon. 31 octobre 2001; Err. Mon. 15 novembre 2001</i>)	137
2 octobre 2002. – Arrêté royal relatif à la désignation et à l'exercice des fonctions d'encadrement dans les services publics fédéraux et les services publics fédéraux de programmation (<i>Mon. 9 octobre 2002</i>)	150
25 avril 2005. – Arrêté royal fixant les conditions d'engagement par contrat de travail dans certains services publics (<i>Mon. 6 octobre 2005</i>), mentionné	160
24 septembre 2013. – Arrêté royal relatif à l'évaluation dans la Fonction publique fédérale (<i>Mon. 4 octobre 2013; Err. Mon. 29 octobre 2013</i>)	160
25 octobre 2013. – Arrêté royal relatif à la carrière pécuniaire des membres du personnel de la Fonction publique fédérale (<i>Mon. 14 novembre 2013</i>), mentionné	171

C. L'administration régionale et communautaire

8 août 1980. – Loi spéciale de réformes institutionnelles (<i>Mon. 15 août 1980</i>)	175
12 janvier 1989. – Loi spéciale relative aux institutions bruxelloises (<i>Mon. 14 janvier 1989; Err. Mon. 16 mars 1989</i>)	212
31 décembre 1983. – Loi de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone (<i>Mon. 18 janvier 1984</i>), mentionnée	234
5 juillet 1993. – Décret de la Communauté française relatif au transfert de l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française (<i>Mon. 10 septembre 1993</i>)	234
7 juillet 1993. – Décret de la Région wallonne relatif au transfert de l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne (<i>Mon. 10 septembre 1993</i>), mentionné	235
8 juillet 1993. – Décret de la Région de Bruxelles-Capitale relatif au transfert de l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Commission communautaire française (<i>Mon. 10 septembre 1993</i>), mentionné	235
19 juillet 1993. – Décret de la Communauté française attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française (<i>Mon. 10 septembre 1993</i>), mentionné	235
22 juillet 1993. – Décret de la Région wallonne attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française (<i>Mon. 10 septembre 1993</i>), mentionné	236

22 juillet 1993. – Décret de la Région de Bruxelles-Capitale attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française (<i>Mon. 10 septembre 1993</i>), mentionné.	236
22 janvier 1998. – Décret de la Région wallonne relatif au statut du personnel de certains organismes d'intérêt public relevant de la Région wallonne (<i>Mon. 4 février 1998</i>)	236
12 février 2004. – Décret de la Région wallonne relatif aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public (<i>Mon. 22 mars 2004</i>)	237
12 février 2004. – Décret de la Région wallonne relatif aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution (<i>Mon. 23 mars 2004</i>), mentionné	242
12 février 2004. – Décret de la Région wallonne relatif au statut de l'administrateur public (<i>Mon. 22 mars 2004</i>)	243
12 février 2004. – Décret de la Région wallonne relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution (<i>Mon. 23 mars 2004</i>), mentionné	252
12 février 2004. – Décret de la Région wallonne relatif au contrat de gestion et aux obligations d'information (<i>Mon. 22 mars 2004</i>)	252
12 février 2004. – Décret de la Région wallonne relatif au contrat de gestion et aux obligations d'information pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution (<i>Mon. 23 mars 2004</i>), mentionné	255
27 mai 2004. – Décret de la Région wallonne relatif à l'exercice, par la Communauté germanophone, de certaines compétences de la Région wallonne en matière de pouvoirs subordonnés (<i>Mon. 16 juin 2004</i>)	255
12 janvier 2006. – Ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois (<i>Mon. 1^{er} février 2006</i>), mentionnée	257
15 mars 2012. – Décret de la Région wallonne élargissant les conditions de nationalité pour l'accès aux emplois de la Fonction publique de la Région wallonne (<i>Mon. 23 mars 2012</i>)	257
19 avril 2012. – Décret de la Communauté française élargissant les conditions de nationalité pour l'accès aux emplois de la Fonction publique de la Communauté française (<i>Mon. 21 juin 2012</i>)	257
24 AVRIL 2014. – Décret de la Commission communautaire française relatif à la gouvernance et à la transparence dans l'exécution des mandats publics (<i>Mon. 19 janvier 2015</i>), mentionné.	257
16 octobre 1992. – Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française rendant applicables au personnel des services de l'Exécutif et à celui de certaines personnes morales de droit public qui en dépendent certaines dispositions applicables au personnel des administrations de l'État (<i>Mon. 4 février 1993</i>), mentionné	257
13 avril 1995. – Arrêté du Collège de la Commission communautaire française portant le statut des fonctionnaires des services du Collège de la Commission communautaire française (<i>Mon. 30 août 1995</i>), mentionné	257
9 mai 1995. – Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale réglant la situation administrative et pécuniaire des contractuels des organismes d'intérêt public de la Région de Bruxelles-Capitale (<i>Mon. 24 juin 1995</i>), mentionné	257
27 décembre 1996. – Arrêté du Gouvernement de la Communauté germanophone portant organisation du ministère de la Communauté germanophone et réglant le recrutement, la carrière et le statut pécuniaire des agents (<i>Mon. 1^{er} février 1997</i> ; <i>Err. Mon. 22 août 1997</i>), mentionné.	258
22 décembre 2000. – Arrêté royal fixant les principes généraux du statut administratif et pécuniaire des agents de l'État applicables au personnel des services des Gouvernements de Communauté et de Région et des Collèges de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire française ainsi qu'aux personnes morales de droit public qui en dépendent (<i>Mon. 9 janvier 2001</i>).	258

18 avril 2003. – Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant le Code de déontologie des membres du personnel des services du Gouvernement de la Communauté française et de certains organismes d'intérêt public (<i>Mon. 7 juillet 2003</i>), mentionné	264
18 décembre 2003. – Arrêté du Gouvernement wallon relatif aux conditions d'engagement et à la situation administrative et pécuniaire des membres du personnel contractuel (<i>Mon. 31 décembre 2003</i>), mentionné	264
18 décembre 2003. – Arrêté du Gouvernement wallon portant le Code de la Fonction publique wallonne (<i>Mon. 31 décembre 2003</i>), art. 1 ^{er} à 229bis et 287 à 504.	264
5 juin 2008. – Arrêté du Collège réuni de la Commission communautaire commune portant le statut administratif et pécuniaire des fonctionnaires et stagiaires des Services du Collège réuni de la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale (<i>Mon. 18 septembre 2008; Err. Mon. 14 octobre 2008</i>), mentionné	342
27 mars 2014. – Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant le statut administratif et pécuniaire des agents du ministère de la Région Bruxelles-Capitale (<i>Mon. 5 juin 2014</i>), mentionné ..	342
27 mars 2014. – Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant le statut administratif et pécuniaire des agents des organismes d'intérêt public de la Région Bruxelles-Capitale (<i>Mon. 5 juin 2014</i>), mentionné	342

D. L'administration locale

1. Dans l'État fédéral

30 avril 1836. – Loi provinciale (<i>Bull. off. n° XIII</i>), art. 4, al. 5; art. 5 et 5bis; art. 64; art. 66, § 1 ^{er} ; art. 69, 1°, 2°, 3°, 8°, 12°, 14°, 22°; art. 70, 3°, 4° et 8°; art. 71; art. 85; art. 96, § 1 ^{er} , al. 3, art. 104, al. 8, 11 et 12; art. 104bis; art. 105, § 5; art. 112bis; art. 113octies, al. 2; art. 113novies, al. 2; art. 113undecies, deuxième phrase; art. 114, al. 2; art. 114quater, al. 2; art. 124; art. 126, al. 2 et 3; art. 128 et 129; art. 131bis; art. 133 à 136; art. 139 et 139bis; art. 140-1 à 140-12	347
24 juin 1988. – Nouvelle loi communale (<i>Mon. 3 septembre 1988; Err. Mon. 8 juin 1990</i>), art. 12, §§ 2 et 3; art. 13, al. 3; art. 13bis; art. 14, al. 2; art. 15, § 2; art. 19, §§ 2 et 4; art. 24, §§ 2 et 3; art. 27, § 2; art. 28, §§ 2 et 3; art. 40 et 41; art. 47, § 2; art. 65, §§ 2 et 3; art. 68, §§ 2 et 3; art. 71, 7°; art. 72bis; art. 83, al. 2; art. 107; art. 119 et 119bis; art. 120bis, al. 8; art. 121; art. 123, 7°; art. 125; art. 126, al. 1 ^{er} , 2° et al. 4; art. 127; art. 129 à 130bis; art. 132, art. 133, al. 2 et 3; art. 133bis; art. 134; art. 134ter à 134sexies; art. 135, § 2; art. 143, al. 2; art. 144 et 144bis; art. 146; art. 147, § 2; art. 150 à 152; art. 153, §§ 1 ^{er} , 2 et 3; art. 155, §§ 2 et 3; art. 156 à 230; art. 231, §§ 2 et 3; art. 235; art. 237; art. 240, § 2; art. 241, § 2; art. 244; art. 246; art. 248, § 3; art. 249, §§ 2 et 3; art. 251; art. 254; art. 256, § 1 ^{er} , al. 2 et § 2; art. 257; art. 258; §§ 2 et 3; art. 261, § 2; art. 263decies; art. 264 à 269; art. 270, al. 3; art. 271, § 2; art. 279 à 281; art. 287, §§ 2 et 3	351
26 août 1988. – Arrêté royal déterminant les modalités de l'élection du conseil de l'aide sociale dans les communes visées à l'article 7 des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées le 18 juillet 1966, et dans les communes de Comines-Warneton et de Fourons (<i>Mon. 31 août 1988</i>), mentionné	374

2. En Région wallonne

8 juillet 1976. – Loi organique des centres publics d'action sociale (<i>Mon. 5 août 1976; Err. Mon. 26 novembre 1976</i>)	377
22 avril 2004. – Code de la démocratie locale et de la décentralisation (<i>Mon. 12 août 2004; Err. Mon. 22 mars 2005</i>), art. L1111-1 à L3341-15 et L5111-1 à L6211-2	423

21 février 2013. – Décret de la Région wallonne assurant une présence égale et alternée entre les femmes et les hommes sur les listes de candidatures aux élections communales et provinciales organisées en Région wallonne (<i>Mon. 4 mars 2013</i>)	580
22 novembre 1976. – Arrêté royal relatif à l'élection des membres des conseils des Centres publics locaux d'aide sociale (<i>Mon. 2 décembre 1976</i>)	580
10 avril 1995. – Arrêté royal déterminant les activités à caractère industriel ou commercial pour lesquelles le conseil communal peut créer une régie communale autonome dotée de la personnalité juridique (<i>Mon. 13 mai 1995</i>)	581
9 mars 1999. – Arrêté royal déterminant les activités à caractère industriel ou commercial pour lesquelles le conseil provincial peut créer une régie provinciale autonome dotée de la personnalité juridique (<i>Mon. 15 juin 1999</i>)	582

3. En Région de Bruxelles-Capitale

26 juillet 1971. – Loi organisant les agglomérations et les fédérations de communes (<i>Mon. 24 août 1971</i>)	585
8 juillet 1976. – Loi organique des centres publics d'action sociale (<i>Mon. 5 août 1976; Err. Mon. 26 novembre 1976</i>)	603
22 décembre 1986. – Loi relative aux intercommunales (<i>Mon. 26 juin 1987</i>)	638
24 juin 1988. – Nouvelle loi communale (<i>Mon. 3 septembre 1988, Err. Mon. 8 juin 1990</i>)	642
22 novembre 1976. – Arrêté royal relatif à l'élection des membres des conseils des Centres publics locaux d'aide sociale (<i>Mon. 2 décembre 1976</i>), mentionné	702
10 avril 1995. – Arrêté royal déterminant les activités à caractère industriel ou commercial pour lesquelles le conseil communal peut créer une régie communale autonome dotée de la personnalité juridique (<i>Mon. 13 mai 1995</i>), mentionné	702

4. En Communauté française

8 juillet 1976. – Loi organique des centres publics d'action sociale (<i>Mon. 5 août 1976; Err. Mon. 26 novembre 1976</i>), mentionnée	705
--	-----

5. En Communauté germanophone

8 juillet 1976. – Loi organique des centres publics d'action sociale (<i>Mon. 5 août 1976; Err. Mon. 26 novembre 1976</i>), mentionnée	709
--	-----

II. L'ACTION DE L'ADMINISTRATION

A. Généralités

31 mai 1961. – Loi relative à l'emploi des langues en matière législative, à la présentation, à la publication et à l'entrée en vigueur des textes légaux et réglementaires (<i>Mon. 21 juin 1961</i>)	715
13 juin 1961. – Loi relative à la coordination et à la codification des lois (<i>Mon. 11 juillet 1961</i>)	716
18 juillet 1966. – Lois coordonnées sur l'emploi des langues en matière administrative (<i>Mon. 2 août 1966</i>)	716

B. La transparence et la participation administratives

29 juillet 1991. – Loi relative à la motivation formelle des actes administratifs (<i>Mon. 12 septembre 1991</i>)	739
11 avril 1994. – Loi relative à la publicité de l'administration (<i>Mon. 30 juin 1994</i>)	739
22 décembre 1994. – Décret de la Communauté française relatif à la publicité de l'administration (<i>Mon. 31 décembre 1994; Err. Mon. 21 mars 1995</i>)	742
30 mars 1995. – Ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale relative à la publicité de l'administration (<i>Mon. 23 juin 1995</i>)	744
30 mars 1995. – Décret de la Région wallonne relatif à la publicité de l'administration (<i>Mon. 28 juin 1995</i>)	747
16 octobre 1995. – Décret de la Communauté germanophone relatif à la publicité des documents administratifs (<i>Mon. 29 décembre 1995</i>), mentionné	750
11 juillet 1996. – Décret de la Commission communautaire française relatif à la publicité de l'administration (<i>Mon. 27 août 1996; Err. Mon. 12 septembre 1996</i>)	750
26 juin 1997. – Ordonnance de la Commission communautaire commune relative à la publicité de l'administration (<i>Mon. 20 septembre 1997</i>)	752
12 novembre 1997. – Loi relative à la publicité de l'administration dans les provinces et les communes (<i>Mon. 19 décembre 1997</i>)	755
10 avril 1995. – Arrêté royal fixant les dispositions particulières relatives à la procédure d'organisation d'une consultation populaire communale (<i>Mon. 21 avril 1995</i>)	758
7 juillet 1999. – Arrêté royal fixant les dispositions particulières d'organisation d'une consultation populaire provinciale (<i>Mon. 28 août 1999</i>)	760
8 novembre 2012. – Arrêté du Gouvernement wallon fixant les dispositions particulières relatives à la procédure d'organisation d'une consultation populaire communale (<i>Mon. 21 novembre 2012</i>)	764

C. Les contrats publics

21 décembre 1989. – Directive 89/665/CEE du Conseil portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à l'application des procédures de recours en matière de passation des marchés publics de fournitures et de travaux (<i>J.O. L 395, 30 décembre 1989</i>), mentionnée	769
25 février 1992. – Directive 92/13/CEE du Conseil portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à l'application des règles communautaires sur les procédures de passation des marchés des entités opérant dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications (<i>J.O. L 76, 23 mars 1992</i>), mentionnée	769
26 février 2014. – Directive 2014/23/UE du Parlement européen et du Conseil sur l'attribution de contrats de concession (<i>J.O. L 94, 28 mars 2014</i>), mentionnée	769
26 février 2014. – Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE (<i>J.O. L 94, 28 mars 2014</i>), mentionnée	769
26 février 2014. – Directive 2014/25/UE du Parlement européen et du Conseil relative à la passation de marchés par des entités opérant dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux et abrogeant la directive 2004/17/CE (<i>J.O. L 94, 28 mars 2014</i>), mentionnée	769
20 mars 1991. – Loi organisant l'agrégation d'entrepreneurs de travaux (<i>Mon. 6 avril 1991</i>)	769

15 juin 2006. – Loi relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services (<i>Mon. 15 février 2007</i>)	775
13 août 2011. – Loi relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services dans les domaines de la défense et de la sécurité (<i>Mon. 1^{er} février 2012</i>), mentionnée	799
17 juin 2013. – Loi relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services (<i>Mon. 21 juin 2013</i>)	800
17 juin 2016. – Loi relative aux contrats de concession (<i>Mon. 14 juillet 2016</i>)	817
17 juin 2016. – Loi relative aux marchés publics (<i>Mon. 14 juillet 2016</i>)	843
15 juillet 2011. – Arrêté royal relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques (<i>Mon. 9 août 2011</i>)	916
23 janvier 2012. – Arrêté royal relatif à la passation des marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services dans les domaines de la défense et de la sécurité (<i>Mon. 1^{er} février 2012</i>), mentionné	963
16 juillet 2012. – Arrêté royal relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs spéciaux (<i>Mon. 11 février 2013</i>), mentionné	963
14 janvier 2013. – Arrêté royal établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics (<i>Mon. 14 février 2013; Err. Mon. 26 mars 2013</i>)	963
24 juin 2013. – Arrêté royal relatif à la mise en concurrence dans le cadre de l'Union européenne de certains marchés de travaux, de fournitures et de services, dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux (<i>Mon. 27 juin 2013; Err. Mon. 5 juillet 2013</i>), mentionné	1006

D. Les biens de l'administration

21 mars 1804 (30 ventôse an XII). – Code civil (<i>Mon. 3 septembre 1807</i>), art. 537 à 542, 544, 556, 557, 637 à 639, 649, 650, 713, 714 et 1712	1009
28 février-10 mars 1805 (9-19 ventôse an XIII). – Loi relative aux plantations des grandes routes et des chemins vicinaux, mentionnée	1010
17 avril 1835. – Loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique (<i>Bull. off. XV</i>)	1010
10 avril 1841. – Loi sur les chemins vicinaux (<i>Bull. off. XXIII</i>)	1014
27 mai 1870. – Loi portant simplification des formalités administratives en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique (<i>Mon. 29 mai 1870</i>)	1018
31 mai 1923. – Loi relative à l'aliénation d'immeubles domaniaux (<i>Mon. 3 juin 1923</i>)	1019
10 mai 1926. – Loi instituant une procédure d'urgence en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique (<i>Mon. 4 juin 1926</i>), mentionnée	1021
22 décembre 1949. – Loi Domaniale (<i>Mon. 25 février 1950</i>), art. 3 et 4	1021
12 juillet 1956. – Loi établissant le statut des autoroutes (<i>Mon. 5 août 1956</i>)	1026
26 juillet 1962. – Loi relative à la procédure d'extrême urgence en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique (<i>Mon. 31 juillet 1962</i>)	1027
26 juillet 1962. – Loi relative aux expropriations pour cause d'utilité publique et aux concessions en vue de la construction des autoroutes (<i>Mon. 31 juillet 1962</i>)	1030
10 octobre 1967. – Code judiciaire, art. 1412bis	1031

2 juillet 1969. – Loi domaniale et dérogeant à la comptabilité de l'État (<i>Mon. 19 juillet 1969</i>), art. 5 . . .	1032
19 mars 1990. – Décret de la Communauté germanophone relatif à l'aliénation de biens domaniaux (<i>Mon. 21 juin 1990</i>), mentionné	1032
28 janvier 1991. – Décret de la Communauté française relatif à l'aliénation des immeubles domaniaux appartenant à la Communauté française (<i>Mon. 29 mars 1991</i>), mentionné	1032
29 octobre 1998. – Code wallon du logement et de l'habitat durable (<i>Mon. 4 décembre 1998</i>), art. 1 ^{er} à 13 ^{quater} et 80 à 85 ^{bis}	1032
23 février 2006. – Ordonnance organique de la Région de Bruxelles-Capitale portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle (<i>Mon. 23 mars 2006</i>), art. 103.	1042
19 mars 2009. – Décret de la Région wallonne relatif à la conservation du domaine public régional routier et des voies hydrauliques (<i>Mon. 8 mai 2009</i>)	1043
11 juillet 2013. – Ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'ordonnance du 17 juillet 2003 portant le Code bruxellois du logement (<i>Mon. 18 juillet 2013; Err. Mon. 26 juillet 2013</i>), art. 1 ^{er} à 33	1054
6 février 2014. – Décret de la Région wallonne relatif à la voirie communale (<i>Mon. 4 mars 2014</i>), mentionné	1067
6 décembre 1993. – Arrêté royal réglant le droit de réquisition d'immeubles abandonnés, visé à l'article 134 ^{bis} de la Nouvelle loi communale (<i>Mon. 30 décembre 1993; Err. Mon. 26 novembre 1994</i>)	1067

E. Les sanctions de l'administration

24 juin 2013. – Loi relative aux sanctions administratives communales (<i>Mon. 1^{er} juillet 2013</i>)	1073
---	------

F. La comptabilité publique, les subventions et subsides

6 février 1970. – Loi relative à la prescription des créances à charge ou au profit de l'État et des provinces (<i>Mon. 28 février 1970; Err. Mon. 6 mars 1970</i>)	1085
14 novembre 1983. – Loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions (<i>Mon. 6 décembre 1983</i>)	1086
15 mars 1991. – Loi portant réforme de la comptabilité générale de l'État et de la comptabilité provinciale (<i>Mon. 22 mai 1991</i>)	1087
17 juillet 1991. – Lois coordonnées sur la comptabilité de l'État (<i>Mon. 21 août 1991</i>)	1087
6 mai 1999. – Décret de la Région wallonne relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes (<i>Mon. 1^{er} juillet 1999</i>)	1104
16 mai 2003. – Loi fixant les dispositions générales applicables aux budgets, au contrôle des subventions et à la comptabilité des communautés et des régions, ainsi qu'à l'organisation du contrôle de la Cour des comptes (<i>Mon. 25 juin 2003</i>)	1128
22 mai 2003. – Loi portant organisation du budget et de la comptabilité de l'État fédéral (<i>Mon. 3 juillet 2003</i>)	1133
16 novembre 1994. – Arrêté royal relatif au contrôle administratif et budgétaire (<i>Mon. 17 janvier 1995</i>)	1151
23 juillet 1996. – Arrêté du Collège de la Commission communautaire française relatif au contrôle administratif et budgétaire (<i>Mon. 30 août 1996</i>), mentionné	1153
16 novembre 2000. – Arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes (<i>Mon. 14 décembre 2000</i>), mentionné	1153

28 novembre 2013. – Arrêté du Gouvernement wallon portant organisation des contrôle et audit internes budgétaires et comptables ainsi que du contrôle administratif et budgétaire (<i>Mon. 19 décembre 2013</i>), mentionné	1153
28 novembre 2013. – Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant organisation des contrôle et audit internes budgétaires et comptables ainsi que du contrôle administratif et budgétaire (<i>Mon. 19 décembre 2013</i>), mentionné	1153

III. LES CONTRÔLES SUR L'ADMINISTRATION

A. Les juridictions de l'ordre judiciaire

10 octobre 1967. – Code judiciaire , mentionné	1159
--	------

B. Le Conseil d'État et les juridictions administratives

12 janvier 1973. – Lois coordonnées sur le Conseil d'État (<i>Mon. 21 mars 1973</i>)	1163
23 août 1948. – Arrêté du Régent déterminant la procédure devant la section du contentieux administratif du Conseil d'État (<i>Mon. 23-24 août 1948; Err. Mon. 8 octobre 1948 et 21 novembre 1948</i>)	1199
23 août 1948. – Arrêté du Régent déterminant les formes et délais des pourvois en cassation contre les arrêts du Conseil d'État (<i>Mon. 23-24 août 1948</i>)	1216
15 juillet 1956. – Arrêté royal déterminant la procédure devant la section d'administration du Conseil d'État, en cas de recours prévu par l'article 76bis de la loi électorale communale (<i>Mon. 10 août 1956</i>)	1217
12 janvier 1977. – Arrêté royal déterminant la procédure devant la section d'administration du Conseil d'État, en cas de recours prévu par les articles 18, 21 et 22 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale (<i>Mon. 26 janvier 1977</i>)	1218
17 septembre 1987. – Arrêté royal relatif à la procédure devant la députation permanente dans les cas où elle exerce une mission juridictionnelle (<i>Mon. 29 septembre 1987</i>)	1220
22 décembre 1988. – Arrêté royal déterminant la procédure devant la section d'administration du Conseil d'État en cas de recours prévu par l'article 25ter de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale, et par l'article 68bis de la loi électorale communale (<i>Mon. 29 décembre 1988</i>)	1222
2 avril 1991. – Arrêté royal déterminant la procédure devant la section du contentieux administratif du Conseil d'État en matière d'injonction et d'astreinte (<i>Mon. 1^{er} juin 1991</i>)	1223
5 décembre 1991. – Arrêté royal déterminant la procédure en référé devant le Conseil d'État (<i>Mon. 14 janvier 1992</i>)	1225
28 octobre 1994. – Arrêté royal déterminant la procédure devant la section d'administration du Conseil d'État, en cas de recours prévu par l'article 37/4 de la loi du 19 octobre 1921 organique des élections provinciales (<i>Mon. 9 novembre 1994</i>)	1230
15 mai 2003. – Arrêté royal portant règlement de la procédure accélérée en cas de recours auprès du Conseil d'État contre certaines décisions de l'Autorité des services et marchés financiers et de la Banque nationale de Belgique (<i>Mon. 10 juin 2003</i>)	1231
30 novembre 2006. – Arrêté royal déterminant la procédure en cassation devant le Conseil d'État (<i>Mon. 1^{er} décembre 2006; Err. Mon. 4 mai 2007</i>)	1232

12 octobre 2010. – Arrêté royal portant exécution de l'article 68, alinéa 2, de la loi du 6 août 1990 relative aux mutualités et aux unions nationales de mutualités (*Mon. 10 novembre 2010*) 1239

25 avril 2014. – Arrêté royal déterminant les règles de procédure de droit commun applicables aux procédures devant le Conseil d'État statuant au contentieux de pleine juridiction (*Mon. 16 juin 2014*) 1240

C. La Cour des Comptes

29 octobre 1846. – Loi relative à l'organisation de la Cour des comptes (*Mon. 1^{er} novembre 1846*) 1245

D. L'autorité de tutelle

18 juin 1990. – Décret de la Communauté française organisant la tutelle sur la Commission communautaire française (*Mon. 30 juin 1990; Err. Mon. 13 septembre 1990*) 1251

14 mai 1998. – Ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale (*Mon. 17 juillet 1998*) 1252

19 juillet 2001. – Ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale organisant la tutelle administrative sur les intercommunales de la Région de Bruxelles-Capitale (*Mon. 29 septembre 2001; Err. Mon. 18 mars 2004*) 1255

22 avril 2004. – Code de la démocratie locale et de la décentralisation (*Mon. 12 août 2004; Err. Mon. 22 mars 2005*), mentionné 1256

20 décembre 2004. – Décret de la Communauté germanophone organisant la tutelle administrative ordinaire sur les communes de la région de langue allemande (*Mon. 18 mars 2005*), mentionné 1257

6 juin 1972. – Arrêté royal réglant la tutelle administrative sur les agglomérations, les fédérations, les communes qui les composent et les commissions de la culture (*Mon. 7 juin 1972*), mentionné 1257

16 juillet 1998. – Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la transmission au Gouvernement des actes des autorités communales en vue de l'exercice de la tutelle administrative (*Mon. 10 septembre 1998*) 1257

E. La médiation

22 mars 1995. – Loi instaurant des médiateurs fédéraux (*Mon. 7 avril 1995*) 1261

26 mai 2009. – Décret de la Communauté germanophone instituant la fonction de médiateur pour la Communauté germanophone (*Mon. 7 octobre 2009*), mentionné 1264

3 février 2011. – Accord de coopération entre la Communauté française et la Région wallonne portant création d'un service de médiation commun à la Communauté française et à la Région wallonne (*Mon. 15 septembre 2011*), approuvé par le décret de la Communauté française du 17 mars 2011 (*Mon. 15 septembre 2011*) et par deux décrets de la Région wallonne du 31 mars 2011 (*Mon. 15 septembre 2011*) 1264

F. L'arbitrage

10 octobre 1967. – Code judiciaire , art. 1676 à 1723 1273